



Mutualiser les plans pour cartographier les réseaux souterrains

Quelle collaboration
CRAIG /ERDF

SOMMAIRE

1- Les cartographies d'ERDF

2- Quels fonds de plans pour une cartographie Très Grande Echelle

3- Le décret DT DICT : un contexte nouveau

4- Quel concept de mutualisation ?

5- Quel projet commun avec le CRAIG ?

Les cartographies d'ERDF

ERDF gère deux cartographies:

■ Une cartographie qui couvre tous les réseaux aériens et souterrains

- Sa précision est moyenne (réseau dans la rue)
- Elle sert à exploiter le réseau (garantir la continuité de l'alimentation)
- C'est cette cartographie qu'on peut exporter et qui sera prochainement sur le site du Craig à destination des collectivités
- A noter qu'elle est faite sur des fonds de plans classiquement de l'IGN

■ Une deuxième cartographie très précises (échelles 200^{ème})

- Seulement pour le réseau souterrain
- À une échelle 1/200^{ème} : 1mm sur le plan =20 cm sur le terrain
- C'est de cette cartographie dont on va maintenant parler

Quels fonds de plans pour la cartographie de détail (1/200^{ème}) ?

Pour cette cartographie , il n'existe pas en France de fonds de plans maintenus par un service public auquel on pourrait l'acheter

ERDF achète donc à des géomètres des « levers de corps de rue » qui sont faits au coup par coup en fonction des besoins (travaux souterrains)

- 80% de nos dépenses de cartographie servent à faire faire et gérer des fonds de plans au 1/200^{ème}
- Sur l'Auvergne , on achète chaque année 2 millions d'euros de prestation de géomètres

En soi cette dépense ne pose pas de problème : elle fait partie du coût de pose d'un réseau

Ce qui fait problème : si il y a 4 exploitants de réseaux dans une rue , on refait 4 fois le fond de plan

- Un système efficace ...seulement pour les géomètres
- Des années de tentatives de mutualisation, sans succès

Le décret DT DICT : un contexte nouveau

Que dit ce décret:

- Transfert de la responsabilité des aléas des travaux vers le maître d'ouvrage et l'exploitant (au bénéfice de l'entreprise de travaux)
- Par rebond, chaque exploitant doit revoir à la hausse la qualité de sa cartographie souterraine
- Celle-ci doit également être géo-référencée avec précision

Réglementation contraignante pour :

- ERDF qui doit dépenser plus pour mettre à niveau sa cartographie
- Mais aussi pour les collectivités qui doivent gérer une cartographie 200^{ème} pour l'éclairage public par exemple

Ce changement de contexte permet de parler à nouveau mutualisation. Le décret nous y invite d'ailleurs officiellement.

Quelle concept de mutualisation ?

L'échec des banques de données de fonds de plans classiques:

- Les rares exemples ne sont qu'en zone urbaine dense et c'est la commune qui fait faire les levés par un géomètre
- Pb de formats , pb de timing , et finalement opération sans gain pour les co-financeurs

Des techniques nouvelles de levés apparaissent

- Photos aériennes de précision (pixel 5cm)
- Mobile mapping: véhicule équipé de laser et GPS (nuage de point d'une précision centimétrique)

.... Et laissent penser qu'il est possible d'imaginer un nouveau concept de banque de données

- Vectorisation minimaliste , à la charge de chaque exploitant?

Quel projet commun avec le CRAIG ?

Pourquoi ERDF se tourne vers le CRAIG:

- Opérateur cartographique reconnu des collectivités , sur des territoires urbains et ruraux , avec une expérience dans la gestion de bases de données cartographiques

Quel projet en commun :

- Dans une première étape , le partenariat imaginé a pour but de définir les contours d'une mutualisation utiles aux collectivités et aux exploitants de réseaux (phase de réflexion)
- Dans une deuxième étape, il s'agira , le cas échéant de bâtir cette mutualisation avec le CRAIG comme support (cette deuxième phase est aujourd'hui prématurée)

ERDF fournira pour alimenter la réflexion des photos aériennes et des nuages de points (Lidar)